

Questionnaire à destination des partis politiques en vue des élections fédérales, régionales, communautaires et européennes du dimanche 26 mai 2019

1. Les armes nucléaires

Avec la récente dénonciation par les Etats-Unis du Traité FNI (Forces Nucléaires Intermédiaires), la question des armes nucléaires prend à nouveau une tournure dangereuse. Une nouvelle course à l'arme atomique est à craindre et commence déjà à s'observer.

En Belgique, plusieurs choix cruciaux attendent la constitution du prochain Gouvernement, qui fixeront la présence des armes nucléaires en Belgique et la participation de notre pays à la politique de dissuasion nucléaire de l'OTAN pour les prochaines décennies.

1.1. Le Traité d'interdiction des armes nucléaires

Le 7 juillet 2017, 122 pays membres de l'Assemblée générale des Nations unies ont voté en faveur du Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN ou TPW, selon l'acronyme anglais). Ce Traité interdit l'utilisation, la menace d'utilisation, le développement, les essais, la production, l'acquisition, la détention, le stockage et le transfert des armes nucléaires. Le Traité vise également toute autre forme d'assistance aux activités nucléaires, tel que le financement du développement du nucléaire militaire.

Depuis le vote de l'Assemblée générale de l'ONU, 70 pays ont signé le TIAN et 21 l'ont ratifié. Le Traité entrera en vigueur lorsque 50 États l'auront ratifié.

Pour la première fois depuis des années, la Belgique a refusé de participer aux négociations multilatérales dans le cadre de l'ONU. Pour le justifier, le gouvernement belge oppose à l'adoption de ce Traité, une « approche progressive » comme seule alternative « réaliste ». La Belgique estime également que le TIA entraverait le processus engagé au sein du Traité de non-prolifération (TNP, 1970). D'après l'Assemblée générale de l'ONU pourtant, une telle accentuation sur le processus de désarmement était nécessaire de toute urgence, vu l'absence totale de résultat dans les engagements liés à l'article VI du TNP (désarmement général et complet sous contrôle international). Or, le désarmement nucléaire et la non-prolifération vont de pair. L'absence d'avancées dans le volet « désarmement nucléaire » menace gravement la non-prolifération.

Notez enfin que le Traité prévoit que les pays qui stationnent les armes nucléaires d'autres États (comme la Belgique) peuvent adhérer immédiatement au Traité pourvu qu'ils promettent d'enlever les armes nucléaires de leur territoire dans un délai fixé au moment de la signature. Un retrait d'ailleurs souhaité dans les résolutions de 2015 du Parlement fédéral et du Parlement flamand.

Votre parti est-il favorable à ce que la Belgique signe et ratifie le Traité d'interdiction des armes nucléaires durant la législature 2019-2024 ?

Oui - Non

Pourquoi ?

Le cdH a toujours salué et soutenu les efforts engagés par la communauté internationale en matière de non-prolifération des armes nucléaires. Il est en effet plus que nécessaire d'éviter toute escalade et course à l'armement nucléaire. Cependant, ces efforts ne peuvent se concevoir qu'au sein d'une stratégie européenne et mondiale commune et ne peuvent se faire unilatéralement. En effet, dans un dossier complexe qui concerne notre participation à une politique de sécurité collective, qui touche directement à nos relations militaires avec nos plus proches (et puissants) alliés, et qui implique l'ensemble de l'OTAN, il nous semble nécessaire d'agir dans un cadre concerté et négocié avec nos partenaires. Ce sujet doit être une priorité de notre diplomatie, notamment dans le cadre des discussions au sein du conseil de sécurité des Nations-Unies. Cette dénucléarisation doit impérativement devenir mondiale.

Dans quelle mesure cette revendication fait-elle partie des priorités de votre formation politique ?

Le cdH est particulièrement conscient que la question de la non-prolifération des armes nucléaires et de l'armement en général sera un enjeu politique majeur durant les prochaines années étant donné l'augmentation constante et substantielle des montants consacrés aux ressources militaires dans le monde. Nous continuerons à plaider au cours de la prochaine législature pour que la Belgique signe le Traité d'interdiction des armes nucléaires.

1.2. Le déploiement des nouvelles bombes B61-12 en Belgique

La National Nuclear Security Administration (NNSA) américaine a annoncé au mois d'octobre dernier que les nouvelles bombes nucléaires B61-12 allaient être assemblées dès le mois de mars 2020 et allaient être déployées en Belgique et dans les quatre autres pays européens dans la foulée.

Cette volonté est connue depuis 2012, date à laquelle l'administration Obama lançait le programme « *B61-12 Life Extension Program* ». Elle est rappelée dans la nouvelle doctrine de dissuasion nucléaire américaine (NPR - 2018), sous la présidence de Donald Trump. Celle-ci prévoit en effet la mise au point de deux nouveaux types d'ogives nucléaires "*plus petites et plus facilement déployables*" (des *mini-nukes*, catégorie à laquelle appartiendront les futures ogives B61-12).

Le scénario pris en compte dans le NPR est celui de l'utilisation de ces *mini-nukes* dans le cadre d'une riposte rapide, afin de pénétrer les défenses anti-aériennes russes. La probabilité que les pilotes belges, formés et entraînés au transport et au largage des bombes atomiques entreposées sur notre territoire, participent à un conflit nucléarisé augmente drastiquement.

Au fil des années, nous constatons un abaissement continu du seuil du recours à la bombe nucléaire. La dénonciation du Traité sur les forces nucléaires intermédiaire s'inscrit dans l'accélération de ce mouvement. La multiplication des armes de faible puissance et des armes nucléaires non stratégiques également : elles portent en elles le risque d'un glissement vers la guerre nucléaire limitée qui n'est rien d'autre que l'abandon du concept de dissuasion nucléaire.

Comment votre parti se positionne-t-il par rapport au constat posé ci-dessus ?

Notre parti, par la voix du député Georges DALLEMAGNE a toujours été attentif et questionné le Ministre de la Défense à ce sujet. Ce redéploiement annoncé et la modernisation des bombes existantes feraient plus que doubler le nombre de bombes nucléaires tactiques en Europe, passant ainsi de 150 à environ 350. Il s'agirait là d'une inversion de tendance sans précédent dans les efforts de démantèlement des arsenaux nucléaires.

Le cdH a toujours plaidé en faveur d'initiatives internationales pour un désarmement plus poussé, y compris du nucléaire. Un redéploiement et une modernisation des missiles thermonucléaires actuels n'est pas compatible avec un tel positionnement.

Votre parti es t-il opposé au déploiement de ces nouvelles bombes B61-12 en Belgique ?

Oui - Non

Dans quelle mesure cette revendication fait-elle partie des priorités de votre formation politique ?

En ce qui concerne les missiles stockés sur notre territoire, le cdH souhaite s'inscrire dans une logique de démantèlement, en concertation avec nos alliés. Un tel démantèlement a malheureusement été rendu compliqué récemment par le retrait de la Russie du traité INF. Nous pensons que la question du remplacement des bombes B-61 par les B61-12 doit impérativement se négocier avec les partenaires européens abritant également celles-ci sur leur territoire. Une décision unilatérale de notre pays ne nous apparaît pas être une solution raisonnable et appropriée face à une Russie qui se montre de plus en plus agressive et qui occupe actuellement militairement trois pays (Moldavie, Ukraine et Géorgie).

Votre parti estime-t-il que la participation de la Belgique au partage du « fardeau nucléaire » de l'OTAN est légitime et qu'elle ne contrevient pas aux obligations internationales de la Belgique au regard du Traité de non-prolifération ?

Oui - Non

Expliquez :

Pour le cdH, la Belgique doit œuvrer au sein de l'OTAN pour trouver une solution durable visant à réduire l'utilisation de l'arme nucléaire.

Si vous avez répondu Non à la question précédente : votre parti est-il disposé à travailler de manière ouverte et transparente à diminuer le rôle de la dissuasion nucléaire dans la doctrine stratégique de l'OTAN ?

Si vous avez répondu Oui à la question précédente : précisez les manières dont votre parti envisage le travail, au sein de l'OTAN, pour réduire la menace mondiale d'utilisation de l'arme nucléaire (telle que stipulée dans tous les concepts stratégiques successifs

de l' Alliance depuis la chute de l' URSS)

Au cours des dernières années, l'OTAN a réduit le rôle des armes nucléaires dans sa doctrine militaire. C'est une évolution logique dès lors que les clivages dans le monde sont très éclatés et multipolaires, et que les conflits armés sont davantage le fait de groupes armés qui combattent au sein d'un même territoire (ou sous forme terroriste) plutôt que des Etats entre eux. Nous plaignons pour que, au sein de l'Alliance, la Belgique puisse soutenir tous les efforts permettant de se passer d'armes nucléaires. Un monde sans armes nucléaires demeure pour nous un objectif essentiel. La Belgique doit dès lors intensifier ses efforts politiques et diplomatiques au niveau de l'OTAN et engager une discussion au sein de l'Alliance en ce sens.

1.3. La capacité nucléaire des avions chasseurs-bombardiers

Indépendamment de la question de la légitimité du remplacement des avions chasseurs bombardiers FI6 en lui-même, le choix du gouvernement Michel d' acheter 34 avions F35 permet potentiellement de prolonger la capacité de transport et de largage des bombes nucléaires des avions de combat belges.

A priori et pour le moment, la capacité nucléaire des F35 sera possible pour les F35 dit de *Block4*. Un logiciel qui accompagnera la production des F35 dès 2023. Or, d'après les déclarations du Ministre de la Défense et des Affaires étrangères Didier Reynders en Commission de la Défense nationale, le contrat appelé « *Memorandum of understanding* » conclu entre le gouvernement belge et le gouvernement américain prévoit que les appareils belges soient équipés des normes les plus récentes possibles. Une décision quant au rôle nucléaire des F-35 pourra donc, au plus tôt, être prise par le prochain gouvernement.'

Votre parti est-t-il opposé au fait de prolonger la capacité nucléaire de l'armée belge dès la législature 2019- 2024 ?

Oui - Non Pourquoi ? Pour le cdH, la capacité nucléaire des avions chasseurs-bombardiers ne doit pas être une priorité. L'armée belge doit évoluer dans le cadre de la construction progressive de la Défense européenne. Pour le cdH, notre action doit se concentrer avant tout sur les questions de la prévention des conflits, la construction de la paix, le désarmement, la lutte contre les exportations d'armes européennes vers les zones de conflit. Or, alors que des milliards d'euros sont envisagés pour l'achat de nouveaux avions de combat, le budget belge pour la prévention des conflits a été considérablement diminué. Nous souhaitons que nos efforts soient dirigés en priorité dans cette dernière dimension.

Dans quelle mesure cette revendication fait-elle partie des priorités de votre formation politique ?

La construction de la Défense européenne est pour nous une priorité. Tous nos efforts, politiques, diplomatiques et militaires doivent s'inscrire dans cet objectif.

2. Le remplacement des avions chasseurs-bombardiers F16

Le 25 octobre 2018, soit le lendemain des auditions fleuves en Commission de la Défense et de

l'Économie de la Chambre, le Conseil des ministres décide de signer avec le Gouvernement américain, un contrat portant sur l'achat de 34 avions chasseurs-bombardiers F35.

Le même jour, le Ministre de la défense Steven Vandeput signait le « Memorandum of Understanding », contresigné le lendemain par le Deputy Secretary of Defense américain.

Le Ministre de la défense actuel Didier Reynders l'a donc confirmé² : « Tous les documents qui devaient être signés dans le cadre de ce programme de remplacement l'ont été ». Le ministre souligne également que l'article 3 de la loi du 23 mai 2017 portant sur la programmation militaire des investissements pour la période 2016-2030 a été modifié (en date du 20 décembre 2018) afin d'autoriser le paiement d'acomptes et d'avances prévus contractuellement dans le cadre des grands programmes d'investissement et ce, dès avant les prochaines échéances électorales. Des avances ont ainsi été liquidées en 2018 pour les programmes d'acquisition des F-35 pour un montant de 122.819.518,20 euros (à quoi il faut ajouter la somme de 770.000€, en 2018, pour l'achat des frégates). En 2019, le gouvernement a budgété 242.200.000 en termes d'acomptes et d'avances pour les programmes d'acquisition des F-35, les frégates, les chasseurs de mines et les véhicules du programme de capacité motorisée. Tous des programmes lancés et conclus par le gouvernement Michel, d'une valeur totale de plus de 8 milliards d'euros.

D'une manière générale, votre parti est-il en faveur de tels investissements dans du matériel lié à la défense

Oui-Non

Expliquez

La Belgique doit veiller à disposer d'une armée correctement équipée, moderne et capable de contribuer à la mise en place d'une Défense européenne. Ce réinvestissement doit s'opérer rapidement, substantiellement, mais aussi opportunément, sur le plan politique, sur le plan stratégique et sur le plan de ses capacités militaires, y compris aériennes.

Nous avons dénoncé les coûts excessifs liés au remplacement des F16. Nous contestons également le choix posé qui porte préjudice à la construction de la Défense européenne et au renforcement de l'industrie européenne dans ce secteur. Cette décision confirme et accentue pour longtemps la dépendance technologique de l'UE à l'égard des Etats-Unis. L'intelligence artificielle embarquée dans ces appareils étant américaine, les Etats-Unis en garderaient la pleine propriété et le contrôle total. Par là-même, le gouvernement fédéral renonce durablement au développement de technologies de souveraineté et de technologies structurantes en Europe.

Votre parti est-il satisfait de la manière dont le processus de remplacement des F16 a été organisé par le gouvernement Michel ?

Oui-Non

Pourquoi?

Le processus de remplacement des F16 n'a pas été complètement transparent, des doutes ont été émis sur l'opportunité de ce remplacement et sur le choix de l'équipement. Nous nous

sommes dès lors prononcés en faveur d'un report de la procédure.

Selon votre parti, le fait que trois constructeurs en lice se soient retirés de la course - pour certains en dénonçant des termes d'appel d'offre biaisés - n'érode-t-il pas la légitimité de l'ensemble du processus?

Oui - Non

Expliquez

Le retrait de trois constructeurs soulève des doutes. Un report aurait été nécessaire.

Tous les partis politiques ne participant pas au gouvernement se sont prononcés pour un report de la procédure de remplacement des F16. Défendez-vous toujours cette position?

Oui - Non

Si non, précisez ce qui vous a fait changer d'avis

Si oui, votre parti est-il prêt à dénoncer le « Memorandum of Understanding » liant la Belgique aux Etats-Unis?

Oui - Non

Pourquoi ?

Si nous contestons cette décision et sommes prêtes à travailler dans le cadre de la prochaine législature pour la modifier, nous estimons que l'absence de respect des engagements pris pourrait porter atteinte à l'image internationale de la Belgique. Nous continuerons à être attentifs et à suivre l'évolution de ce dossier.

Les différents investissements dans le secteur de la défense du gouvernement Michel suivent l'engagement, souscrit par le gouvernement Di Rupo en affaires courantes à l'occasion du sommet de l'OTAN de septembre 2014, d'allouer 2% du PIB belge à la défense. 20% de ce budget devant être alloués aux dépenses d'investissement. Si ce dernier objectif est désormais rempli, la Belgique entend au moins atteindre la barre de 1,3% du PIB à l'horizon 2030.

Comment se positionne votre parti vis-à-vis de cet engagement et de la trajectoire prise par le gouvernement Michel ?

Notre effort de défense (le budget défense plus la charge des pensions) est passé de 1,01% en 2013 à 0,92% du PIB, plaçant ainsi la Belgique en avant-dernière position sur les 28 pays de l'OTAN. C'est clairement insuffisant et cela mine notre crédibilité internationale.

Par ailleurs, nous pensons également qu'il faut davantage prendre en compte les investissements ayant une vocation duale dans le calcul de nos dépenses de défense. Il

faut, à notre sens, créer un grand partenariat public-privé pour les investissements en matière de défense. Sur ces deux sujets nous avons déposé une résolution à la Chambre. Parallèlement, le cdH se montre conscient des rattrapages à réaliser d'urgence suite aux retards accumulés dans le maintien de nos infrastructures, de nos équipements ainsi que par rapport aux évolutions technologiques récentes. Nous sommes dès lors favorables à une nécessaire réévaluation de la courbe budgétaire telle qu'inscrite au sein de la Vision Stratégique.

Le budget de la défense est aujourd'hui d'environ 1% du PIB belge. Celui de la justice est de 0,7%. Cet écart révèle-t-il une priorité de votre parti ?

Oui -Non

Expliquez

Nous pensons qu'un réinvestissement massif dans le département de la Justice est indispensable. En particulier, le cdH plaide pour que le département de la justice bénéficie d'un réinvestissement massif de 500 millions d'euros au cours de la législature prochaine, pour l'organisation judiciaire, l'informatisation, les bâtiments et l'aide juridique.

Si non, qu'entend faire votre formation politique pour fixer de nouvelles priorités budgétaires?

Dans notre programme politique en vue des élections fédérales, nous précisons nos priorités budgétaires : augmentation de l'aide au développement, du budget de la justice, mais aussi de la santé. Ces priorités ont été déposées au Bureau fédéral du Plan.

Quel est le cadre fixé par votre parti à l'intérieur duquel vous entendez soutenir l'envoi de l'armée belge à l'extérieur de ses frontières ?

Pour nous, le cadre de référence reste l'OTAN mais dans l'objectif de construire une Défense européenne nous sommes favorables à terme à définir un cadre européen. Nous considérons par ailleurs que toute intervention doit se faire dans le cadre d'une résolution de l'ONU.

Les derniers accords de gouvernement fédéraux ont tous souligné l'évolution de l'armée comme un outil de politique étrangère. Ainsi, maintenir le qualificatif de « défense » est, si pas trompeur, en tout cas réducteur.

Votre parti soutient-il, à l' image de ce qui a été fait en France par exemple, le changement de nom du ministère de la « défense » en ministère « des forces armées » ?

Oui -Non

Pourquoi ?

Pour nous, il ne s'agit pas une priorité. Cette évolution cache la multiplicité des activités et missions de la Défense. Nous ne considérons pas qu'il s'agit là d'une question essentielle.

3. L' évolution de la politique européenne de sécurité et de défense commune (PSDC)

Comment se positionne votre parti par rapport à cette phrase de Federica Mogherini, qui illustre l' évolution que prend la PSDC depuis le Conseil européen des 19 et 20 décembre 2013 :
« *Pour l' Europe , pouvoir de convaincre et pouvoir de contraindre vont de pair* » ?

Depuis 2016, le débat sur les questions de sécurité et de défense en Europe a connu un nouvel essor sous l'impulsion d'un sentiment renouvelé dans la stratégie de l'UE. La coopération en matière de défense européenne est devenue une priorité politique. Nous partageons le constat que l'Europe doit s'organiser suffisamment et s'unir pour influencer les évolutions politique et stratégiques de la mondialisation. La construction de la Défense européenne est une réponse indispensable à un rôle plus proactif de l'Union dans le monde.

A l'instar du concept stratégique de l' OTAN, la majorité des menaces identifiées par la PSDC sont de nature socio-économique. Ces menaces font écho au constat posé dès 2008 par le Conseil européen selon lequel la prospérité de l'Union dépend de ses capacités militaires.

Votre parti estime-t-il que la prospérité européenne (notamment la sécurité de l' approvisionnement énergétique) pourrait entrer en contradiction avec la prospérité nord-américaine ?

Ou i - **No n**

Si oui, quels mécanismes votre parti préconise - t-i l afin d' évite r une confrontation directe entre ces deux entités géographiques ?

Si non, quelle est, pour votre parti, la plus-value offerte par la PSDC vis-à-vis de l' OTAN ?

La PSDC offre une opportunité de renforcer l'identité européenne, de doter l'Union d'une autonomie stratégique et de l'affranchir progressivement de l'image d'une Europe uniquement normative. Le développement d'une politique de Défense cohérente et unifiée est un élément indispensable pour renforcer la politique extérieure de l'Union. Or l'Union doit renforcer son poids pour faire prévaloir le multilatéralisme, contrer les velléités des autres grandes puissances mondiales (Etats-Unis, Russie, Chine...) et mieux répondre aux multiples défis qui sont posés aujourd'hui : défi migratoire, défi climatique, défi du terrorisme...

Plus généralement, votre parti soutien-il l'idée selon laquelle la prospérité de l' Union dépend de ses capacités militaires ?

Oui - Non

Expliquez

La prospérité de l'Europe dépend largement du maintien du multilatéralisme et de son poids sur la scène internationale. L'Union doit continuer à œuvrer en faveur de la Paix et de la prospérité partagée. La mise en place d'une véritable Défense européenne est un élément nécessaire pour accroître le poids et la crédibilité européenne. Parallèlement, la capacité de l'Europe de parler d'une seule voix au niveau international est un autre élément au moins aussi important.

Votre parti soutient-il la logique fixée par le Conseil européen (puis par la Commission européenne) afin de matérialiser la PSDC, c'est-à-dire via le renforcement des capacités communes par le renforcement de l' industrie européenne intégrée de la défense ?

Oui - non

Expliquez

Nous sommes favorables à la mise d'une industrie européenne intégrée de la Défense. Il s'agit d'une opportunité stratégique et économique importante pour le futur de l'Union.

Votre parti prévoit-il de questionner l' opportunité du fonds européen pour la défense?

Oui - Non

Expliquez

Cf. question précédente.

4. Les lois et politiques prises dans le cadre de la lutte contre le terrorisme

Votre parti partage-t-il le constat posé par le texte, *qui* dénonce les inclinaisons liberticides et démocratocides de la lutte contre le terrorisme ?

Les attentats terroristes et les risques imminents d'attentats ont amené des réformes législatives sécuritaires qui sont immanquablement en lien avec certains droits fondamentaux. Ces réformes étaient pour certaines absolument nécessaires pour sécuriser la société et améliorer les recherches d'infractions terroristes, d'autres ont été moins adéquates et n'ont pas été approuvées par le cdH. Dans les questions de lutte contre le terrorisme, il faut en tout état de cause constamment rechercher un équilibre pour respecter les libertés fondamentales tout en garantissant la sécurité publique.

Comment votre parti se positionne-t-il par rapport au glissement progressif de l'équilibre des pouvoirs au profit du pouvoir exécutif et à l'insécurité juridique dans laquelle sont plongés les citoyens et les mouvements sociaux dans l'exercice de leurs droits démocratiques fondamentaux ?

Nous regrettons ce glissement progressif des pouvoirs du judiciaire au profit du pouvoir exécutif (et donc de la police) qui peut nuire de manière importante aux droits des personnes poursuivies qui doivent pouvoir bénéficier des garanties d'indépendance du pouvoir judiciaire. Nous avons pour notre part constamment, dans nos propositions, recherché l'équilibre pour que le pouvoir judiciaire soit le garant d'opérations policières.

Pour votre parti, « efficacité de la justice » rime-t-elle avec abandon progressif de ses prérogatives au profit du pouvoir exécutif ?

NON, l'efficacité de la justice ne rime pas avec l'abandon progressif de ses prérogatives au profit du pouvoir exécutif. En particulier, la procédure pénale et les mesures d'investigation doivent rester de la compétence principale du pouvoir judiciaire qui garantit les droits de la personne poursuivie ou recherchée par l'instruction à charge et décharge du juge d'instruction qui doit conserver toutes ses compétences.

Le texte souligne notamment l'extension des prérogatives de coercition du pouvoir communal. Désormais, se développe toute une chaîne procédurale parallèle à la justice pénale, au sein de laquelle le constat, la poursuite et l'application de la peine peuvent être confiés entièrement à des fonctionnaires communaux, sans donc plus aucune garantie d'impartialité et d'indépendance et faisant peser des menaces sérieuses sur les garanties procédurales du procès équitable.

Si l'on faisait de la politique fiction, avec par exemple en mémoire les résultats de la liste *Forza Ninove* lors des dernières élections communales, l'on peut facilement envisager comment un tel arsenal pourrait être réorienté pour criminaliser l'expression démocratique citoyenne.

Votre parti partage-t-il ce constat?
Oui - Non

NON

Certaines infractions mineures ont été dépenalisées sous forme de sanctions administratives communales afin d'en assurer le suivi et éviter que certains actes ne soient pas suivis d'une sanction. Ces sanctions s'inscrivent dans un processus de médiation dans lequel les droits de la défense sont garantis. Les procédures relatives à ces sanctions administratives sont déjà prévues par la loi. Le recours au médiateur SAC est important dans ce cadre. Il convient de veiller à ce que les procédures prévues par la Loi soient bien appliquées dans toutes les communes.

Votre parti entend-il mettre en place des garde-fous à la puissance coercitive de plus en plus grande de l'autorité communale ?

Oui - non

Si oui, lesquels ?

NON mais sous réserve d'une évaluation.

Nous sommes en particulier attentifs à faire respecter les droits de la défense pour les personnes contrevenantes ou celles qui contestent les préventions mises à son encontre. En cela, une évaluation sur la loi SAC doit être réalisée afin d'identifier comment elle est mise en œuvre, si l'ensemble des procédures prévues sont bien respectées et les droits de la défense sont respectés dans les faits.

Votre parti est-il en faveur d'un « état d'urgence » à l'image de ce qui existe en France ?

Non le cdH n'est pas en faveur d'un état d'urgence en Belgique car cet état d'urgence implique des mesures attentatoires de manière disproportionnée aux libertés fondamentales. Il n'existe d'ailleurs pas dans la Constitution belge de disposition analogue au régime de l'état d'urgence.

L'article 187 de la Constitution prévoit au contraire que "la Constitution ne peut être suspendue en tout ni en partie".

Seul l'"état de guerre" est visé à l'article 167.

C'est aussi au regard de la réduction des libertés publiques que la mise en place d'un état d'urgence fait la différence, en permettant notamment d'interdire régulièrement manifestations et rassemblements sur la voie publique.

